

**ALPHANETINFO – Conditions techniques et financières – ALPHACENTREX – Téléphonie sur IP****ARTICLE 1 : OBJET**

Les présentes conditions spécifiques ont pour objet de définir les conditions techniques et financières des offres de téléphonie de la société ALPHANETINFO. Toute utilisation du Service est subordonnée au respect des présentes conditions contractuelles par le Client.

**ARTICLE 2 : ACCÈS AU SERVICE****2.1 : Description du Service**

Le Service consiste en l'acheminement des communications téléphoniques, locales, nationales ou internationales, depuis ou en direction :

- d'un terminal téléphonique loué auprès d'ALPHANETINFO
- et du logiciel SIP préalablement installé par ALPHANETINFO.

L'utilisation du Service est soumise préalablement à la création par le Client d'un compte de facturation auprès d'ALPHANETINFO. Le Client peut demander par la suite à rattacher des numéros de téléphone, et des forfaits de communications vers les numéros de téléphones fixes et/ou mobiles. Le Service peut également être utilisé pour des fonctionnalités optionnelles complémentaires, telles que la réception de télécopies, un service de répondeur, etc, à la demande du Client.

Le Service permet d'émettre des appels à destination d'une liste préétablie de pays. ALPHANETINFO se réserve la possibilité de modifier tout ou partie de cette liste pour ajouter de nouvelles destinations. Dans l'hypothèse de la suspension d'une destination, ALPHANETINFO en informera ses clients par une communication sur le site <http://www.alphacentrex.fr/> et/ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse renseignée par le Client lors de la création de son compte de facturation. Le Client choisit les forfaits Fixes et Mobiles correspondant le mieux à ses besoins parmi la liste d'offres illimitées ou à la seconde proposées par ALPHANETINFO.

Les **numéros spéciaux**, les appels émis vers des destinations non incluses dans les forfaits choisis par le Client font l'objet d'une facturation hors forfait.

La grille tarifaire pour l'ensemble des destinations accessibles depuis le réseau ALPHANETINFO est consultable depuis le site <http://www.alphacentrex.fr/>

Le Service ne permet pas d'accéder aux services Minitel.

Le Service donne accès aux appels d'urgence, les informations du titulaire du service sont alors transmises aux services d'urgence.

**2.2 Numéro de téléphone**

Le Client peut choisir un ou plusieurs numéros de téléphone pour utiliser le Service. Conformément à la réglementation, ce numéro ne peut être cédé, vendu, ni faire l'objet d'un droit de propriété intellectuelle.

Ce numéro ne peut être considéré comme définitivement attribué au Client, la société ALPHANETINFO pouvant être contrainte de modifier le numéro notamment à la suite d'une décision rendue par l'ARCEP dans le cadre de la gestion du plan de numérotation. Lors des appels sortants, le numéro du Client est par défaut affiché sur le terminal destinataire de l'appel.

Le Client a la possibilité de demander à masquer l'affichage de son numéro de téléphone lors d'appels sortants.

Un numéro peut être utilisé pour les finalités suivantes :

- La réalisation d'appels téléphoniques entrants / sortants ;
- Répondeur téléphonique : les messages vocaux sont alors convertis au format wmv ou mp3 et transmis au Client par courriel directement à son adresse électronique préalablement renseignée;
- (Option) Télécopie : un numéro attribué est un terminal de réception de télécopies, celles-ci sont convertis au format PDF et envoyées par courriel au Client directement à son adresse électronique préalablement renseignée.

**ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCÈS**

Avant la souscription du Service, il appartient au Client de vérifier qu'il dispose notamment des moyens techniques permettant l'utilisation normale du Service :

**3.1 Pré-requis techniques**

Pour accéder au Service, le Client doit :

- être titulaire d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet lui permettant d'accéder au réseau internet et d'ainsi utiliser le Service,

**3.2 Recommandations de ALPHANETINFO**

- ALPHANETINFO recommande une connexion de type ADSL disposant au minimum d'une capacité de 512 kbits/s en réception et de 128kbits/s en émission.

- Il appartient au Client de prendre des dispositions pour favoriser le trafic de la voix, de manière à limiter les risques d'altération de la qualité du service de téléphonie lors de l'utilisation de sa connexion notamment pour naviguer sur le réseau Internet, consultation de sites, téléchargement de fichiers ...

Le Client doit veiller à ne pas utiliser d'applications nécessitant une forte consommation de bande passante telles que téléchargements, logiciels Peer-to-peer...

**ARTICLE 4 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION**

Pour souscrire au Service, le Client doit accepter toutes les présentes conditions d'utilisation et valider les éléments de commande portés sur l'offre souscrite.

Le Client doit également remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-jointe accompagnée d'un relevé d'identité bancaire de l'organisme à prélever. Le Client doit s'assurer que les informations renseignées sont exactes.

**ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client s'engage à communiquer à ALPHANETINFO ses coordonnées et informations bancaires exactes ainsi qu'à procéder à leur mise à jour régulièrement.

Il appartient au Client de transmettre des informations valides permettant son identification. Le Client reconnaît le droit à ALPHANETINFO de demander la transmission de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

À défaut de coordonnées valides et/ou en cas de refus du Client de fournir les documents demandés, ALPHANETINFO sera amenée à suspendre sans préavis, ni remboursement, le service du Client.

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Client est seul responsable des appels effectués depuis le Service. Tout appel réalisé depuis le Service lui sera facturé conformément à l'offre souscrite.

Le Client s'engage à suivre les éventuelles recommandations techniques d'ALPHANETINFO.

Le Client reconnaît qu'ALPHANETINFO peut être amenée à lui transmettre des recommandations techniques visant à améliorer la qualité du Service et/ou sa sécurité et s'engage à ce titre à se connecter régulièrement à son service de messagerie électronique.

Le Client reconnaît qu'ALPHANETINFO peut être amenée, dans le but d'améliorer la qualité du Service, à effectuer des interventions techniques sur les infrastructures susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du Service ou de le suspendre pour une durée limitée. ALPHANETINFO se bornera à communiquer préalablement par l'intermédiaire de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, les modalités de l'interruption du Service ainsi que la durée estimée de la coupure du service. Le Client s'engage à utiliser des équipements de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, et à utiliser le Service conformément aux dispositions du présent Contrat.

Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour des tentatives d'escroqueries téléphoniques, méthodes de prospection abusive sans consentement préalable ou pour toute utilisation portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Le Client qui a la qualité de consommateur, s'engage à utiliser le service en bon père de famille au sens des dispositions du code civil mais également de la jurisprudence actuelle. Toute consommation manifestement abusive du service entraînera la possibilité pour ALPHANETINFO de limiter ou de suspendre tout ou partie du Service. Tout abus constaté pourra entraîner la suspension du service du Client par ALPHANETINFO. En cas d'utilisation considérée comme abusive sur un forfait illimité, ALPHANETINFO se réserve le droit de suspendre le Service du Client.

De façon générale, toute utilisation non conforme aux présentes entraînera la possibilité pour ALPHANETINFO de suspendre le Service. Le Client s'interdit toute opération de "spoofing" qui consiste à transmettre un autre numéro de téléphone comme numéro appelant en lieu et place du véritable numéro de téléphone utilisé pour réaliser la communication.

Le Client reconnaît le droit d'ALPHANETINFO de limiter tout ou partie du Service lorsque celui-ci ne respecte pas les présentes conditions particulières, ou qu'il a atteint le montant maximal de réserve de communications tel que décrit dans l'article 13.

**ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ DU CLIENT**

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura donné accès au Service.

Le Client est responsable de toute modification apportée à la configuration définie par ALPHANETINFO ainsi que des conséquences éventuelles de celle-ci.

Il appartient au Client de signaler à ALPHANETINFO tout incident technique rencontré lors de l'utilisation du Service conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes.

L'usage du Service implique l'utilisation de logiciels protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

**ARTICLE 7 : OBLIGATIONS D'ALPHANETINFO**

ALPHANETINFO s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service, mais ne peut être responsable des prestations dépendant d'autres opérateurs.

**ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ D'ALPHANETINFO**

La responsabilité d'ALPHANETINFO ne pourra être recherchée en cas de :

faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés

fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat

force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté d'ALPHANETINFO

détérioration de l'application, mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par ses préposés,

Intervention d'un tiers non autorisée par le Client.

Difficulté incombant au fournisseur d'accès Internet du Client ou aux relations contractuelles entre le Client et le dit fournisseur.

Acheminement de la communication liée à d'autres opérateurs de télécommunications.

La responsabilité d'ALPHANETINFO ne saurait être engagée en raison de la nature ou du contenu des messages ou des informations acheminées par le réseau, ou de toute intervention de tiers, ou encore de tout événement lié à la non-conformité de l'installation électrique du client, de tout câblage ou réseau wifi.

ALPHANETINFO ne garantit pas que le Service fonctionnera sans aucune discontinuité. En cas de défaillance du Service, ALPHANETINFO notifiera si possible au Client la défaillance en cause, en l'informant de sa nature et fera ses meilleurs efforts pour remédier à cette défaillance.

La responsabilité d'ALPHANETINFO ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure tel que reconnu par la jurisprudence, et notamment :

Les réparations dues par ALPHANETINFO en cas de défaillance du Service qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect. En aucun cas, ALPHANETINFO ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du Service fourni par ALPHANETINFO, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défaut de sécurité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages intérêts qui pourraient être mis à la charge de ALPHANETINFO, si sa responsabilité était engagée, sera limitée au montant des sommes effectivement versées par le Client à ALPHANETINFO pour la période considérée ou facturées au Client par ALPHANETINFO ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de ALPHANETINFO a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

#### **ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE**

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à ALPHANETINFO au titre des présentes, est empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de ALPHANETINFO ("Cas de Force Majeure"), alors ALPHANETINFO, sous réserve d'une prompt notification au Client, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou seront supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

#### **ARTICLE 10 : ANNUAIRE**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, ALPHANETINFO est tenue de mettre à disposition de toute société éditrice d'un service d'annuaire ou de renseignements téléphoniques, les informations relatives aux utilisateurs du Service. Le Client peut toutefois s'opposer à ce que ses informations personnelles (numéros de téléphone + coordonnées) ne soient publiées par ces sociétés.

#### **ARTICLE 11 : ASSISTANCE**

ALPHANETINFO met à la disposition du Client un support technique par téléphone aux numéros de téléphone indiqués sur la page <http://www.alphacentrex.fr>

#### **ARTICLE 12 : FACTURATION**

##### **12.1 Compte de facturation**

L'utilisation du Service est soumise à la souscription par le Client d'un compte de facturation. La gestion de ce compte est faite par ALPHANETINFO, les factures relatives à un compte de facturation Client sont disponibles sur le site [www.alphacentrex.fr](http://www.alphacentrex.fr). ALPHANETINFO fournira au Client après souscription au service un identifiant et un mot de passe pour y accéder.

##### **12.2 Frais d'activation d'une ligne**

Ces frais correspondent à l'activation du service d'appels extérieurs au réseau ALPHANETINFO et aux frais de dossiers annexes (demande de portabilité). Selon les aspects techniques, ALPHANETINFO se réserve le droit de les offrir aux Clients ou de les facturer.

##### **12.3 Mode de facturation**

Lors de l'activation d'une ligne, il appartient au Client de valider l'offre forfaitaire proposée par ALPHANETINFO.

L'offre à la seconde correspond à une consommation dite à la seconde, seuls les appels effectués étant facturés au Client, sur la base des tarifs accessibles dans la grille tarifaire.

Une offre forfaitaire consiste au paiement d'une montant déterminé correspondant à une consommation mensuelle prédéfinie. Tout appel supplémentaire effectué à l'issue de la consommation du forfait horaire, et/ou à destination de numéros spéciaux, et/ou à destinations de pays non compris dans le forfait du Client sera facturé hors forfait. Dans le cas d'une offre à la seconde ou forfaitaire, le décompte est effectué à la seconde.

#### 12.4 Forfait Fixe

Lorsqu'il procède à l'activation d'une ligne et souhaite souscrire une offre forfaitaire, il appartient au Client de choisir un forfait à destination des numéros de téléphones fixes. Ce Forfait sera associé à son numéro de téléphone et lui permettra selon l'option choisie d'effectuer des appels vers les téléphones fixes d'un pays, d'une zone déterminée de quelques pays, ou à destination de quarante (40) pays définis par ALPHANETINFO.

L'utilisation d'un "forfait fixe" est illimitée sous réserve d'une utilisation "normale" et non abusive, ALPHANETINFO se réservant la possibilité de limiter quantitativement le nombre maximum d'appels émis quotidiennement depuis les forfaits illimités.

#### 12.5 Forfait Mobile

Ce forfait est strictement réservé aux communications à destination des numéros de téléphones mobiles. Le Forfait Mobile est propre à chaque ligne d'un compte de facturation. Les communications réalisées depuis les différentes lignes associées à un compte de facturation et à destination de numéros de téléphones mobiles sont automatiquement décomptées du forfait mobile souscrit par le titulaire du compte de facturation.

Le Client choisit la durée d'appels ainsi que les destinations correspondant à ses besoins. Les appels effectués en dehors de la durée prévue dans le forfait et/ou à destination de pays non contenus dans le forfait feront l'objet d'une facturation hors forfait.

L'utilisation d'un "forfait mobile" est illimitée sous réserve d'une utilisation "normale" et non abusive, ALPHANETINFO se réservant la possibilité de limiter quantitativement le nombre maximum d'appels émis quotidiennement depuis les forfaits illimités.

#### 12.7 Options complémentaires

Le Client peut choisir de souscrire des options complémentaires qu'il pourra associer aux offres souscrites. Celles-ci pourront faire l'objet d'une facturation à l'installation ou mensuelle selon les cas.

#### ARTICLE 13 : PRELEVEMENT POUR TOUTE CONSOMMATION HORSFORFAIT, OU A LA SECONDE

ALPHANETINFO déterminera une somme correspondant au montant total pour lequel le client a effectué des appels hors forfait ou à la seconde.

La société ALPHANETINFO procédera mensuellement au calcul du coût global des consommations effectuées hors forfait, et du coût éventuel des envois de fax. A l'issue ALPHANETINFO opérera un prélèvement mensuel des sommes dues sur le compte du Client .

#### ARTICLE 14 : TARIF, PAIEMENT ET DÉLAI DE PAIEMENT ET DE RENOUELEMENT

##### 14.1. Tarif

Les prix des services fournis par ALPHANETINFO au titre du contrat de prestations de services de ALPHANETINFO font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles en consultation en ligne sur le site [www.alphacentrex.fr](http://www.alphacentrex.fr) et sur demande auprès d' ALPHANETINFO, à l'adresse ALPHANETINFO 5 rue de l'abbé Gruet BP 1045 52100 Saint-Dizier.

Les abonnements et prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros.

Le règlement des abonnements et forfaits téléphonique s'effectue mensuellement par prélèvement le 10 du mois correspondant, hormis le premier prélèvement pour ajuster les montants sur le ou les mois en cours.

ALPHANETINFO se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site [www.alphacentrex.fr](http://www.alphacentrex.fr) un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Suite à cette information le Client sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans l'article 16 des présentes.

A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

ALPHANETINFO se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Toute souscription du Service nécessite le paiement préalable des frais d'installation en complément du coût éventuel de l'offre choisie.

La grille tarifaire pour les destinations géographiques non comprises dans les forfaits, ainsi que les tarifs correspondants au forfait à la seconde sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, ceux-ci étant soumis à la tarification d'opérateurs tiers.

ALPHANETINFO recommande au Client de consulter régulièrement la page de tarification accessible sur le site [www.alphacentrex.fr](http://www.alphacentrex.fr) pour prendre connaissance des derniers tarifs applicables.

##### 14.2. Modalités de Paiement

Les abonnements payés d'avance sont garantis pour la période concernée.

##### 14.3. Renouvellement

Le contrat souscrit par le Client est automatiquement renouvelé pour une durée d'un an à compter de la date d'expiration de la période initialement souscrite, le paiement est automatiquement effectué sur le compte bancaire du Client,

Le Client peut toutefois demander le non renouvellement de son abonnement offre téléphonique par l'intermédiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ALPHANETINFO 5 rue de l'abbé Gruet BP 1045 52100 Saint-Dizier.

Le service sélectionné ne sera pas renouvelé à l'issue de la période en cours d'exécution au moment de la demande formulée par le Client.

#### 14.4. Conséquences d'un retard de paiement

Tout défaut de paiement ou impayé (défaut de provision et/ou rejet par notre banque suite à un paiement par prélèvement, par renouvellement automatique ou par chèque...) sera considéré comme un retard de paiement.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par ALPHANETINFO de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entrainera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.

la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à ALPHANETINFO, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client ;

l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal Français,

la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour ALPHANETINFO d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article RESILIATION.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature du Service devra être exprimé par courrier électronique ou postal à destination d'ALPHANETINFO dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par ALPHANETINFO, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client pourra alors régler la somme due par chèque en euros.

#### 14.5 Délai de prescription

En application du Code des Postes et Communications Electroniques, le délai de prescription des créances est de 1 an. Ce délai est interrompu par l'envoi d'un courrier de réclamation à ALPHANETINFO.

#### 14.6 Informations sur les factures

ALPHANETINFO tient à la disposition du Client, pendant une durée de 12 mois à compter de l'établissement de la facture, le relevé des communications et les informations sur les prestations facturées.

### ARTICLE 15 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée, avec durée minimum d'engagement de 12 mois, et résiliable par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois minimum avant la date anniversaire par le Client conformément aux dispositions de l'article 16.2 des présentes.

### ARTICLE 16 : RÉILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

**16.1.** Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes.

**16.2.** Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par courrier recommandé avec accusé de réception, deux mois minimum avant la date anniversaire du contrat, adressé à ALPHANETINFO 5 rue de l'abbé Gruet BP 1045 52100 Saint-Dizier.

**16.3.** Le non-respect par le Client des présentes conditions, entrainera le droit pour ALPHANETINFO de suspendre sans délai et sans mise en demeure préalable le Service du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels ALPHANETINFO pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par ALPHANETINFO des sommes déjà versées.

**16.4.** ALPHANETINFO se réserve la possibilité de mettre fin au Service, ALPHANETINFO notifiera la suspension du Service par communication électronique adressée au Client. Les contrats en cours à la date de la notification seront poursuivis jusqu'à leur date d'expiration sans possibilité de renouvellement.

**16.5.** En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressé par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

**16.6.** La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

**16.7.** Si ALPHANETINFO résilie le contrat dans les conditions prévues à l'article 16.3, le Client ne pourra prétendre au remboursement par ALPHANETINFO des sommes correspondantes aux prestations déjà effectuées par ALPHANETINFO, et ALPHANETINFO ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entrainait un préjudice pour ALPHANETINFO, ALPHANETINFO se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par ALPHANETINFO

**16.8.** Le Service est restreint, limité, suspendu ou résilié de plein droit si le paiement n'est pas effectif.

**16.9.** En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

**16.10.** Le Client accepte par avance qu'ALPHANETINFO effectue une restriction, limitation ou suspension du Service si ALPHANETINFO reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

**16.11.** Le Client souhaitant résilier son offre hors des présentes conditions réglera une indemnité de 70% des sommes restant dues à la date de réception de sa demande de résiliation par courrier recommandé à l'adresse ALPHANETINFO 5 rue de l'abbé Gruet BP 1045 52100 Saint Dizier .

**ARTICLE 17 : DROIT DE RÉTRACTATION**

Le Client dispose, conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, de la possibilité d'invoquer l'exercice du droit de rétractation. Il lui faut pour cela, dans un délai de 7 jours francs à compter de la mise en œuvre du Service, contacter le service commercial d'ALPHANETINFO.

Cependant, dans l'hypothèse où le Client utiliserait le Service avant l'expiration du délai précité, il reconnaît et accepte qu'il ne pourrait plus exercer son droit de rétractation, et ce conformément aux dispositions prévues par l'article L121-20-2 du Code de la Consommation. Dans le cadre d'une commande et en cas d'exercice du droit de rétractation, les frais de retour demeurent à la charge exclusive du client. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) et accompagnés des documents émis par ALPHANETINFO pour l'identification du Client et de la commande.

**Conditions de mise à disposition du matériel au Client****ARTICLE 1 : MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL**

A compter de la validation par ALPHANETINFO de la commande, de la validation postale effectuée par le Client et sous réserve du paiement effectif de celle-ci, ALPHANETINFO procédera à l'installation et la configuration des matériels choisis par le Client (ci-après désigné le Matériel), dans un délai d'une semaine ouvrée. Le Matériel loué sera installé à l'adresse communiquée lors de la commande.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client s'engage à renvoyer le Matériel loué à ALPHANETINFO, dans son emballage d'origine, en bon état, et dans un délai de dix jours. Les frais d'expédition demeurent à la charge exclusive du Client. La mise à disposition du Matériel n'entraîne aucun transfert de propriété. Le Matériel reste la propriété exclusive de ALPHANETINFO.

Le Client s'engage à ne pas retirer ou cacher les mentions de propriété apposées sur le matériel par ALPHANETINFO.

Le Client s'interdit à ce titre toute intervention technique sur le matériel telle que, à titre non exhaustif : ouverture du matériel, modification des applications, logiciels installés... Pour toute question concernant le matériel, le service Clients d'ALPHANETINFO reste à la disposition du Client.

Le Client agit comme gardien du matériel à compter de la livraison et pendant toute la période pendant laquelle il en a jouissance.

**ARTICLE 2 : DÉFAILLANCE TECHNIQUE DU MATÉRIEL**

En cas de défaillance technique du Matériel, le Client s'engage à prendre contact avec le Service Clients d'ALPHANETINFO pour préciser le problème technique rencontré.

Après réception, ALPHANETINFO se bornera à étudier le Matériel du Client et dans la mesure du possible procédera aux réparations nécessaires. En cas de problème nécessitant un temps d'intervention supérieur à 72 heures ouvrées, ALPHANETINFO expédiera au Client un nouveau Matériel équivalent à celui initialement mis à disposition.

**ARTICLE 3 : PERTE, VOL, DÉTERIORATION**

En cas de perte, vol ou détérioration (choc, dommage électrique...) du Matériel, le Client s'engage à en avvertir ALPHANETINFO dans un délai de huit (8) jours à compter de la découverte de l'événement. Un nouveau Matériel pourra être expédié par ALPHANETINFO au Client, sous réserve du paiement par le Client du coût correspondant au Matériel abîmé, détérioré ou perdu, et du renvoi dans les dix jours à compter de la réception du nouveau Matériel par le Client du Matériel abîmé ou détérioré. Par ailleurs, ALPHANETINFO recommande au Client d'assurer le Matériel mis à disposition auprès de sa compagnie d'assurance.

**ARTICLE 4 : RÉSILIATION DU CONTRAT ET RESTITUTION DU MATÉRIEL**

Dans un délai de quinze (15) jours à l'issue du Contrat, et quelle que soit la cause, le Client s'engage à expédier l'ensemble des Matériels mis à sa disposition par ALPHANETINFO à l'adresse suivante :

ALPHANETINFO 5 rue de l'abbé Gruet BP 1045 52100 Saint-Dizier.

A défaut de restitution du Matériel mis à disposition dans le délai imparti, ou en l'absence de document permettant l'identification du Client, ALPHANETINFO se réserve le droit de poursuivre le Client conformément à la législation en vigueur.

En cas de retour incomplet, si le Matériel ou ses accessoires sont réparables, ALPHANETINFO pourra facturer au Client le coût des pièces manquantes et de la main d'œuvre ;

**Conditions d'utilisation du service FAX**

Le Client peut souscrire sur demande au service Fax couplé ou non aux offres téléphoniques. Sous réserve d'acceptation de la tarification en vigueur.

**Facturation :**

Le Client est facturé pour chaque page envoyée depuis son service Fax, hors souscription couplé avec une offre de téléphonie (dans la limite de 50 pages par jour), et hors envoi vers l'étranger à 0,02 cts Euros la page. Le tarif varie en fonction du pays vers lequel est envoyé la télécopie. Les tarifs sont accessibles sur le site [www.alphacentrex.fr](http://www.alphacentrex.fr).

**Obligations et Responsabilité du Client**

Le Client s'engage à :

- ne pas diffuser par l'intermédiaire du service fax ALPHACENTREX de contenus portant atteinte aux droits de la propriété intellectuelle, droits d'auteur, droit de la personnalité, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public,
- ne pas utiliser le service fax à des fins illégales notamment : l'émission de télécopies non désirées ou non sollicitées, pour des opérations de harcèlement, d'usurpation d'identité... Tout abus pourra entraîner la suspension immédiate et sans avertissement préalable du service Fax souscrit par le Client. Le Client est seul responsable de l'utilisation du service Fax ainsi que du contenu des télécopies qu'il envoie.

**Responsabilité de ALPHANETINFO :**

ALPHANETINFO ne saurait voir sa responsabilité engagée en raison de dysfonctionnements rencontrés sur les réseaux de télécommunication et dont le contrôle n'est pas assuré par ALPHANETINFO, ALPHANETINFO ne répond à ce titre que d'une obligation de moyen. Eu égard aux spécificités techniques du service Fax, ALPHACENTREX ne peut garantir l'intégrité du document ainsi transmis, des dysfonctionnements non détectés ou non identifiés peuvent survenir, en ce sens le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces risques éventuels. ALPHANETINFO s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont elle dispose pour garantir la meilleure qualité de service possible.

-AlphaNetInfo - 5 Rue de l'Abbé Gruet - BP 1045 - 52100 SAINT-DIZIER

Réseaux - Études - Conseils - Formation - Internet - Sauvegarde - Sécurité informatique - Wifi - ToIP - Vidéo surveillance

Tél : 03 25 07 37 24 E-mail : [contact@alphanetinfo.com](mailto:contact@alphanetinfo.com) Fax : 03 59 039 038

Capital de 15 000 € - SIREN 438 215 154 - APE 6201Z - RCS B 438 215 154